

QUESTION ECRITE (SUITE et peut-être FIN)

* INDEMNITÉS TOUCHÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAL

COMPLÈTE

La discussion n'étant malheureusement pas possible suite à votre réponse de ma question écrite 2.15/24 qui n'est ni satisfaisante ni transparente, je me permets de rebondir de la manière suivante : La réponse donnée confirme donc bien que la décision du Conseil Communal, unanime, même soumise à la CGVC, de se verser des montants supplémentaires ne reposait sur aucune base légale. Qu'il s'agisse ensuite de légaliser à posteriori ou de changer un règlement après coup n'efface pas l'inélégance de la façon ni le manque de transparence du noyage du poisson de ces versements dans les Comptes Communaux.

Ce manque de transparence suscite une légitime méfiance et nous demandons encore une fois le détail des sommes touchées par chaque membre du CC, même si une part de ces derniers n'est plus en fonction. Il est normal dans un Etat démocratique de connaître ce que les élus perçoivent dans le cadre de leur mandat. Et de se poser la question d'un éventuel remboursement en attendant les changements de règlement. Comment se comporterait-on dans une telle situation face à un simple citoyen en situation d'illégalité.

Merci d'avance de répondre à cette légitime demande

Pour l'UDC Delémont Dominique Baettig

